



concubinage; pret travaux mais un seul propriétaire

Par **Cat57330**, le **20/03/2020** à **12:09**

mon conjoint est propriétaire depuis 15 ans du logement que nous occupons ensemble depuis 10 ans

nous souhaiterions faire de gros travaux de renovation et contracter un pret ensemble pour faire ces travaux mais je m'inquiete de mes droits sur le bien

somme nous dans l'obligation de nous marier? quelles seraient les autres alternatives?

merci

Par **youris**, le **20/03/2020** à **13:23**

bonjour (cela fait partie des CGU),

vous n'avez aucun droit sur le bien de votre concubine.

il est probable que l'organisme exigera que les co-emprunteurs soient tous les deux propriétaires du bien, car ce bien est souvent la garantie du prêt.

rien ne vous oblige à vous marier, il suffit que vous deveniez propriétaire du bien en indivision avec votre concubine, soit par vente ou par donation.

un cnseil, ne jamais investir dans un bien qui ne vous appartient pas sauf si vous êtes prêt à perdre votre investissement.

quand on aime, on ne compte pas: quand on n'aime plus, on commence à compter.

salutations